

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. Marcel Tremblay, Conseiller district n° 4, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6 **Absente :** Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5

Est également présente:

Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h02, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2. MOMENT DE RECUEILLEMENT

2024-09-198

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST,

PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

La période de questions est faite en début de séance pour répondre à Mme Réjeanne Daigneault. La résolution est au point 15.

M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5 arrive à l'assemblée à 19h15.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-199

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la consultation publique du 19 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPROUVER le procès-verbal de la consultation publique du 19 août 2024, tel que présenté.

2024-09-200

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-09-201

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT MODIFIÉE

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde a adopté une telle politique le 1er avril 2019 (résolution no PV19-04-097) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens:

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde abroge la *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel* adoptée le 1er avril 2019 (résolution no PV19-04-097);

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde adopte *la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

ADOPTÉE

2024-09-202 5.2 REDDITION DE LA TECQ

ATTENDU QUE nous devons préparer une reddition de compte concernant la subvention sur le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE le rapport final doit être accompagné d'une résolution du conseil municipal désignant la personne autorisée à signer;

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET APPUYÉ PAR MICHAEL DINNIGAN ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉSIGNER Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière comme signataire du rapport final qui doit être déposé au service en ligne du PGAMR;

DE DÉSIGNER Beaulieu et Associés, CPA pour effectuer les missions d'audit et les attestations au dossier et produire les rapports d'audit pour la subvention sur le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

2024-09-203

5.3 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le projet de Règlement 463-2 modifiant le Règlement numéro 463 sur la gestion contractuelle suivant l'adoption de la Loi PL 57 Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

ADOPTÉE

2024-09-204

5.4 AJOUT DE MEMBRES AU COMITÉ D'ACCÈS L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE le comité d'accès à l'information est présentement composé d'un seul membre et que la direction désire assurer la fluidité de ses services pour les demandes d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE les deux employés suivants seront les plus sollicités pour des demandes d'accès à l'information :

- William Boisclair, responsable du département d'urbanisme
- Amélie A. Latulippe, adjointe à la direction

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE NOMMER les deux employés ci-dessous membres du comité d'accès à l'information :

- > William Boisclair, responsable du département d'urbanisme
- ➤ Amélie A. Latulippe, adjointe à la direction

ADOPTÉE

2024-09-205

5.5 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES BOUES

André Perrault, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté à la prochaine séance le règlement numéro 517 relatif à la création d'une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues.

Dépose le projet de règlement 517 pour lequel réserve financière sera faite pour un montant de 15 000\$ par année pour payer la dépense de la vidange des bassins d'épuration des eaux usées et la disposition des boues.

2024-09-206

5.6 SERVITUDE DE LA PHASE 8 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QU'un acte de servitude produit par Hydro Québec et Bell Canada devra être signé par les représentants dûment désignés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les parties de lots visés de la Phase 8 du développement domiciliaire sont les suivants:

Partie des lots :6 199 845, 6 359 958, 6 359 959, 6 359 960, 6 359 961, 6 359 962, 6 359 971, 6 359 975, 6 359 912, 6 359 913, 6 359 914, 6 359 915, 6 359 916, 6 359 917, 6 359 875, 6 359 981, 6 359 976, 6 359 977, 6 359 902, 6 359 903, 6 359 904, 6 359 905, 6 359 906, 6 359 910, 6 627 312, 6 627 313, 6 627 314, 6 627 315, 6 627 318, 6 627 319, 6 627 321, 6 627 322 et 6 627 326

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le maire, monsieur Guy-Julien Mayné et la directrice générale, madame Natacha Jodoin à signer l'acte de servitude fourni par Hydro Québec et Bell Canada pour l'électricité des parties de lots : 6 199 845, 6 359 958, 6 359 959, 6 359 960, 6 359 961, 6 359 962, 6 359 971, 6 359 975, 6 359 912, 6 359 913, 6 359 914, 6 359 915, 6 359 916, 6 359 917, 6 359 875, 6 359 981, 6 359 976, 6 359 977, 6 359 902, 6 359 903, 6 359 904, 6 359 905, 6 359 906, 6 359 910, 6 627 312, 6 627 313, 6 627 314, 6 627 315, 6 627 318, 6 627 319, 6 627 321, 6 627 322 et 6 627 326.

ADOPTÉE

2024-09-207

5.7 APPROPRIATION AUX SURPLUS NON AFFECTÉS

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du mandat à Espace Stratégies par résolution numéro 2024-08-179 sera financé par une appropriation d'excédent non affecté;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un tel mandat n'avait pas été prévu au budget 2024;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'APPROPRIER le montant du mandat d'Espace Stratégie de la résolution numéro 2024-08-179 aux surplus non affectés.

ADOPTÉE

2024-09-208

5.8 EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT le poste d'adjointe administrative à la réception doit être comblé;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste depuis le mois d'août 2024 à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été retenue pour le choix du candidat correspondant aux tâches du poste affiché;

PAR CONSÉQUENT, IL EST

PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Sabrina Marleau au poste d'adjointe administrative à la réception qui entrera en fonction le 30 septembre 2024, le tout selon les conditions apparaissant à la Politique administrative et salariale;

D'AUTORISER la directrice générale Mme Natacha Jodoin à embaucher Mme Sabrina Marleau en vertu de l'article 10.3 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de compétences*.

ADOPTÉE

2024-09-209

5.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le projet développement social pour les aînés qui consiste acheter du matériel au centre communautaire pour des présentations aux aînés favorisant leur implication sociale dans la municipalité, briser leur isolement, offrir des conférences éducatives ainsi que leur permettre de socialiser ensemble;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire bénéficier de son enveloppe municipale locale de 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total net du projet est de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds Régions et Ruralité* — *Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)* octroi jusqu'à un maximum de 80 % des coûts nets admissibles au projet, soit 20 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contribuer à 20 % du coût total du projet, soit 6 247\$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT APPUYÉ PAR ROBERT ARCOITE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'aide financière pour le projet OASIS Sainte-Clotilde à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité* – *Volet 2 : Soutien au développement rural (projets municipaux locaux)*;

D'AUTORISER Natacha Jodoin, directrice générale à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-09-210

6.1 FORMATION DU CAPITAINE POMPIER-1

CONSIDÉRANT le besoin de formation pour le service de sécurité incendie de Sainte-Clotilde de se prévaloir d'une formation de pompier officier-1 pour le Capitaine Michel Deguire offert par la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE

APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie à inscrire le Capitaine Michel Deguire à la formation officier-1 offert par la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

2024-09-211

7.1 RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE ministère de la Culture et des Communications que des sommes en crédits réguliers sont actuellement disponibles au ministère pour financer des projets de réaménagement et de rénovation de petite envergure dans les bibliothèques publiques;

ATTENDU QUE la part de financement du ministère peut varier entre 50% et 80% du projet et que les travaux devront être terminés au 31 mars 2025;

ATTENDU QUE le projet de rénovation souhaité serait le réaménagement et l'achat de mobilier pour la réception, la rénovation du deuxième étage et la création d'une zone jeunesse pour les adolescents;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a reçu deux soumissions pour les travaux de rénovation :

- FMG entrepreneur Inc. : 47 737,62 \$ avant les taxes applicables
- Construction Innovaction: 63 932,54 \$ avant les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le dépôt de la demande au ministère de la Culture et des Communications par la directrice générale;

DE MANDATER l'entreprise FMQ entrepreneur Inc. Pour un montant de 54 886.33\$ incluant les taxes applicables conditionnellement à l'acceptation du ministère du projet de la Municipalité.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-09-212

8.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de faire respecter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q.2, r.22) de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Gouvernement du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro 2024-03-054 adoptée en mars 2024, autorisant la mise sur pied d'une politique de mise aux normes des installations septiques pour bien informer les citoyens du travail qui sera exécuté sur le territoire;

ATTENDU QUE la politique assure la gestion de risque environnemental et vient identifier les installations septiques défaillantes en vertu de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **ADOPTER** la politique finale de mise aux normes des installations septiques pour informer les citoyens des étapes dans lesquelles le travail sera exécuté sur le territoire dans les prochaines années, le tout conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement du Gouvernement du Québec*.

ADOPTÉE

2024-09-213

8.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PORJET DE RÈGLEMENT 513 RELATIF PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Robert Arcoite, conseiller,

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 513 permettant de mettre en un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Dépose le projet de règlement numéro 513 pour lequel les montants de dépenses et d'emprunt seront déterminés dans le règlement final à adopter après validation avec la firme urbanistique mandatée pour collaborer au projet.

ADOPTÉE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2024-09-214

9.1 PROJET DE SERVICE DE GARDE EN COMMUNAUTÉ

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir plus de services aux citoyens notamment en ce qui a trait au service de garde des enfants;

ATTENDU QUE le CPE Les Jeunes Pousses proposent à la Municipalité de Sainte-Clotilde de mettre sur pied un projet en communauté pour que la Municipalité puisse louer un espace municipal pour une garderie;

ATTENDU QUE la Municipalité a un espace au sous-sol de l'hôtel de ville qui répond aux normes du projet;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MT APPUYÉ PAR RA ET RÉSOLU UNANMEMENT

QUE

la Municipalité de Sainte-Clotilde collabore avec le CPE Les Jeunes Pousses pour mettre sur pied un projet de service de garde en communauté en louant le sous-sol de l'hôtel de ville municipal;

D'AUTORISER la directrice générale madame Natacha Jodoin à démarrer le projet et signer tout document afférent à la mise sur pied du service de garde en communauté.

ADOPTÉE

10. URBANISME

2024-09-215

10.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-08-180

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024-08-180 a lieu d'être abrogé vu le changement de nom de rue proposé par les conseillers pour le lot 6 200 404;

ATTENDU QUE le nom « Parc des Oiseaux » a été proposé par la majorité des conseillers au lieu du « Parc Lanctôt »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL DINNIGAN APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER le parc qui sera aménagé à l'automne 2024 situé sur lot 6 200 404 « Parc des Oiseaux »:

D'AUTORISER la directrice générale à faire une demande auprès de la Commission de toponymie pour officialiser le nom du parc et de signer et déposer tous les dossiers afférents à la demande.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

2024-09-216

11.1 JOUR DU SOUVENIR

ATTENDU QUE le responsable des loisirs aimerait organiser une cérémonie le jour du Souvenir au parc Lester pour commémorer les vétérans en novembre 2024;

ATTENDU QUE le coût des dépenses prévues pour la cérémonie est de 500\$ pour l'achat d'un goûter et breuvages pour les citoyens présents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le responsable des loisirs à organiser une cérémonie au mois de novembre en l'honneur du jour du Souvenir pour un montant de dépenses de 500\$.

ADOPTÉE

2024-09-217

11.2 CONCOURS LUMIÈRES DE NOËL

CONSIDÉRANT la possibilité de faire un concours de décoration de maison pour le temps des Fêtes. Les participants devront faire parvenir une photo de leur maison décorée qui sera par la suite affichée sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le concours de décoration sera ouvert aux citoyens adultes de Sainte-Clotilde exclusivement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ PERRAULT APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le concours de décoration de maison pour le temps des Fêtes et d'offrir à 4 gagnants une carte cadeaux pour une somme totale de 100\$ chacune de chez Pont Masson. Les gagnants seront choisis au sort lors de la séance du mois de janvier 2025.

ADOPTÉE

2024-09-218

11.3 ACTIVITÉ HALLOWEEN

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque aimerait organiser une activité de bricolage pour l'Halloween le 26 octobre 2024 à la bibliothèque;

ATTENDU QUE pour la réalisation du projet, il faudra le coût total d'au plus 150\$ pour l'achat du matériel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **D'AUTORISER** la responsable de la bibliothèque à organiser une activité pour l'Halloween à la bibliothèque le 26 octobre 2024.

ADOPTÉE

2024-09-219

11.4 CONFÉRENCE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque aimerait organiser gratuitement une conférence à la bibliothèque avec la Société d'histoire des XI qui met en valeur le patrimoine régional;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY APPUYÉ PAR ANDRÉ PERRAULT ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la responsable de la bibliothèque à organiser une conférence à la bibliothèque avec la Société d'histoire des XI à l'automne 2024.

ADOPTÉE

2024-09-220

11.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAUTEUIL ROULANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde a pris connaissance du Programme Population active de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière offerte est un montant maximal de 9 500 \$ par organisme et est non récurrent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer le projet et propose de faire l'achat d'une Joëllette, un fauteuil roulant tout-terrain, qui serait disponible pour prêt sans frais, à la bibliothèque, à quiconque en ferait la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ARCOITE APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Clotilde soumette l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH);

QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde déclare avoir pris connaissance du Guide du programme Population active et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ET QUE la Directrice générale, madame Natacha Jodoin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la présentation du présent projet.

ADOPTÉE

- 12. CORRESPONDANCES
- 13. AFFAIRES DIVERSES
- 14. PRÉSENTATION DES COMPTES PAYABLES

2024-09-221

14.1 COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 16 septembre 2024 :

Comptes à payer : 376 293.17\$

Dépenses incompressibles : 93 819.38\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU APPUYÉ PAR MICHAEL DINNIGAN ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 376 293.17\$;

DE PRENDRE ACTE de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 93 819.38\$.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-09-222

15.1 RÉPARATION TEMPORAIRE EMPRISE

ATTENDU QUE l'emprise de la résidence de la citoyenne Mme Réjeanne Daigneault sera temporairement réparée afin de prévenir des dommages à la voiture de la citoyenne vu l'accentuation de la courbe de son entrée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL TREMBLAY APPUYÉ PAR FRANÇOIS BARBEAU ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QU'une réparation temporaire l'entrée de la citoyenne Mme Réjeanne Daigneault soit faite à l'automne 2024 en pierre concassée en attendant une réparation plus permanente ultérieurement.

ADOPTÉE

ADOPTÉE

2024-09-223

16. FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST,

PROPOSÉ PAR MICHAEL DINNIGAN APPUYÉ PAR MARCEL TREMBLAY

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 20H20.

/ Natacha Jodoin

Guy-Julien Mayné Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 19 août 2024.